

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ArmaFlex Cleaner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

destiné au nettoyage des surfaces/substrats avnt d'appliquer la colle Armaflex et au nettoyage des outils (sauf Armaflex SF990 et Armaflex Ultima SF990)

Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Armacell Switzerland AG

Industriestrasse 17

6252 Dagmersellen

N° de téléphone +41 (0) 62-74731-11

e-mail info.ch@armacell.com

Service émetteur / téléphone

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225

H319

H336

H412

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.
Éléments d'étiquetage additionnels	
EU-UFI: FS00-V0W2-M00D-0UC5	

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	acétate d'éthyle		
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 70,00 - < 90,00 % en poids
2	butanone		
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		cf. note bas de page (2)
	64742-49-0 926-605-8 649-328-00-1 01-2119486291-36	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	P	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 6.0.2, établi le: 07.05.2025**Région:** CH

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Irritant pour les yeux, les organes respiratoires et la peau. problèmes de respiration; Toux; Engourdissement; Vertiges; Céphalées; Nausées; rubéfaction cutanée (rougissement de la peau); formation de vésicules

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	2017/164/EU		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468	mg/m ³ 400 ppm
	VLE (8h)	734	mg/m ³ 200 ppm
	MAK (SUVA)		
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle		
	VLE (courte durée)	1460	mg/m ³ 400 ppm
	VLE (8h)	730	mg/m ³ 200 ppm
	Remarque/s	SSC	
2	butanone	78-93-3	201-159-0
	2000/39/EC		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900	mg/m ³ 300 ppm
	VLE (8h)	600	mg/m ³ 200 ppm
	MAK (SUVA)		
	2-Butanon / 2-Butanone		
	VLE (courte durée)	590	mg/m ³ 200 ppm
	VLE (8h)	590	mg/m ³ 200 ppm
	Remarque/s	H SSC B	
3	n-hexane	110-54-3	203-777-6
	2006/15/EC		
	n-Hexane		
	VLE (8h)	72	mg/m ³ 20 ppm
	MAK (SUVA)		
	n-Hexan / n-Hexane		
	VLE (courte durée)	1440	mg/m ³ 400 ppm
	VLE (8h)	180	mg/m ³ 50 ppm
	Remarque/s	H R2 SSC B	
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
	2006/15/EC		
	Cyclohexane		
	VLE (8h)	700	mg/m ³ 200 ppm
	MAK (SUVA)		
	Cyclohexan / Cyclohexane		
	VLE (courte durée)	2800	mg/m ³ 800 ppm
	VLE (8h)	700	mg/m ³ 200 ppm
	Remarque/s	B	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468 mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468 mg/m³
2	butanone			78-93-3 201-159-0
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	900 mg/m³
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306 mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734 mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734 mg/m³
2	butanone			78-93-3 201-159-0
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	450 mg/m³
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131 mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,2 g/kg
	concerne : aliments		

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle
Protection respiratoire

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A-P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié néoprène

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,7 mm

Temps de passage > 60 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
incolore			
Odeur			
de solvant			
pH			
Motif pour incication du pH manquante		substance/mélange non polaire/aprotique	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	env.	70	°C
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	env.	-20	°C
Méthode	Cleveland closed cup		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur		274	°C
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		1	% en vol
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		13	% en vol
Pression de vapeur			
Valeur	<	1100	hPa
Température de référence		50	°C

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	env.	0,9	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 7		
Méthode	EPA OPPTS 830.7560		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
Viscosité cinématique			
Valeur	<	21	mm ² /s
Température de référence		40	°C
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

DL50	2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 423	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition	4		h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	butanone	78-93-3	201-159-0

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces	S. typhimurium, other: TA 1535, TA 1537, TA 97, TA98 and TA 100		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEC		350	ppm
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Effets		Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 413	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Source		ECHA	
2	butanone	78-93-3	201-159-0
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Oncorhynchus mykiss	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces		Daphnia magna	
Source		ECHA	
2	butanone	78-93-3	201-159-0

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

CE50	308	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0 926-605-8
LE50	3	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Source	ECHA	

Toxicité pour les daphnies (chronique)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
NOEC	2,4	mg/l
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OECD 211	

Toxicité pour les algues (aigüe)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	butanone	78-93-3 201-159-0
CE50	1220	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0 926-605-8
LE50	26	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
NOEC	> 100	mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité sur bactéries		
Donnée non disponible.		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
Type	COD	
Valeur	60	%
Durée	10	jour(s)
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	
2	butanone	78-93-3 201-159-0
Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	98	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0 926-605-8
Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	81 - 98	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F	
Source	ECHA	

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Évaluation	facilement biodégradable
------------	--------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
FBC		30	
Source		ECHA	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25 °C	
concerne		pH 7	
Méthode		EPA OPPTS 830.7560	
Source		ECHA	
2	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40 °C	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
ArmaFlex Cleaner	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1993

IMDG UN1993

ICAO-TI / IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

IMDG FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

ICAO-TI / IATA Flammable liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 6.0.2, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	33
Disposition spéciale 640	640D

IMDG - Classe	3
Étiquettes	3

ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
IMDG	II
ICAO-TI / IATA	II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS	F-E, S-E
-----	----------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlements UE
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	75
2	butanone	78-93-3	201-159-0	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5b

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	<=900	g/l
Teneur en VOC	100	%

Prescriptions nationales
Autres prescriptions

 Ce produit est réglementé par le règlement (UE) n° 2019/1148 : Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Voir https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislation-chemicals-used-home-made-explosives_en
VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)

Valeur VOC	100	%
------------	-----	---

Autres prescriptions nationales

Nom commercial : ArmaFlex Cleaner**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 6.0.2, établi le: 07.05.2025**Région:** CH

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour un ou plusieurs des substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP), 2020/878 dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

P

La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no EINECS 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 636648